



La nue propriété=actif réalisable en cas de surendettement ?

Par **ENPANNE_old**, le **21/10/2007** à **11:38**

bonjour,

Licenciée depuis 3 ans (j'en ai 53) je suis en état de **surendettement** et compte faire constater cette situation car malgré mes recherches je ne trouve pas de travail et suis "en allocation solidarité = +/-400 euros/mois.

Malgré tout je suis nue-proprétaire de la maison de mes parents alors qu'ils en ont l'usufruit.

La nu-propriété est-elle un actif réalisable en cas de surendettement. Quel risque, s'il y en a un, fais-je courir à mes parents, si je déclare mon surendettement et que j'ajoute que je suis nu-proprétaire de leur maison ?

Merci pour toute réponse

enpanne